



## Question quant à d'éventuelles antennes « 5G » à Jette

Conseil Communal de Jette, le 24/06/2020

Cher Collège, cher.e.s Conseiller.e.s,

Le 31 mars dernier, Proximus a fait une sortie médiatique remarquée pour annoncer son intention de déployer la 5G sur le territoire de 30 communes wallonnes et flamandes.

Le timing de cette sortie est indécent et déplorable. D'une part, elle est apparue au cœur d'une crise sanitaire sans précédent qui remet fondamentalement en question notre modèle sociétal. D'autre part, il est à rappeler que la procédure pour des licences « provisoires » pour le déploiement de cette technologie avait été lancée en février 2020 et faisait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 21 avril 2020.

Outre le timing, en tant qu'écologistes nous nous opposons vivement au déploiement en l'état de cette technologie pour plusieurs raisons et principalement les suivantes :

- **En pleine crise environnementale**, il nous semble aberrant de favoriser une technologie qui accentuera encore plus l'épuisement des ressources. En effet, sa mise en œuvre s'accompagnera du remplacement des appareils actuels vers des appareils connectables à la 5G, de la mise en place de nouvelles antennes, etc.
- Alors que **le changement climatique** est en cours et que nos objectifs en terme de « *décarbonisation* » sont loin d'être atteints, il nous paraît invraisemblable d'encourager une nouvelle technologie qui poussera encore plus à la consommations d'énergie. Le stockage et le transfert de données ont un coût énergétique colossal dont nous pouvons faire fi.
- La 5G va **créer des besoins** plutôt que d'apporter une réponse aux besoins réels des citoyen.ne.s. En effet, à quoi sert la 5G ? D'après les opérateurs mobiles eux-mêmes, celle-ci permettra des téléchargements plus rapides, du cloud-gaming, une immersion plus intense en réalité virtuelle, des voitures autonomes, des villes soi-disant intelligentes, des drones qui livrent nos paquets. Ces éléments ne répondent pas aux besoins essentiels, ni aux défis actuels de l'humanité.

**Pour nous, développer la 5G en l'état, c'est favoriser une fois de plus la croissance économique et technologique au détriment des Humains et de leur environnement.**

Concrètement, les communes n'ont presque aucun levier face à cette problématique. Elles ne peuvent intervenir qu'au niveau des avis qu'elles remettent lors de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement lors de la mise en place de nouvelles antennes.

Pour le reste, il appartient au niveau fédéral de délivrer les licences pour les bandes de fréquence nécessaires au déploiement de la 5G et au niveau régional de définir les normes d'émission d'ondes électromagnétiques et d'octroyer les permis d'environnement et d'urbanisme liés aux réseaux de télécommunications.



Il est d'ailleurs important de noter que la norme fixée par la Région Bruxelloise (6 volts/mètre) est actuellement jugée trop restrictive par les opérateurs pour pouvoir développer la 5G.

Néanmoins, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Un opérateur pourrait décider soudainement de développer un vaste réseau d'antennes 5G sur le territoire bruxellois ou la Région Bruxelloise pourrait subitement revoir ses normes à la baisse.

C'est pourquoi :

- Vu la « Motion Urgence climatique » votée par le Conseil Communal en date du 21 novembre 2019
- Vu l'impact « environnemental » désastreux du déploiement en l'état de la 5G
- Vu que « Gouverner, c'est prévoir »

Dans le cas où aucune consultation et/ou débat public préalable n'aurait(en)t été organisé(es) et qu'aucune étude d'incidence sanitaire et environnementale n'aurait été effectuée :

**Le Collège peut-il s'engager à émettre un avis négatif pour chaque demande de permis d'urbanisme et d'environnement permettant l'installation d'antennes « 5G » ainsi qu'envisager un recours si des permis étaient délivrés sans que les conditions pré-citées soient respectées ?**

Thomas Naessens, Chef de Groupe Ecolo-Groen

Réponse de Claire VANDEVIVERE (Liste du Bourgmestre) :

Tout comme vous, nous avons découvert dans la presse, en pleine crise du covid-19, la volonté de Proximus d'avancer dans la mise en service de sa 5G (light) dans plusieurs communes belges. Une temporalité qui a eu le don de nous étonner, dans le sens où elle peut laisser penser que l'opérateur a voulu profiter du moment pour esquiver un réel débat démocratique sur l'arrivée de cette technologie. Un débat pourtant réclamé par bon nombre de gens depuis longtemps, cette innovation ne faisant l'unanimité ni dans la population ni au sein de la communauté scientifique.

Personnellement je vois dans cette technologie 3 enjeux qu'il convient de distinguer : sanitaire, économique et technologique, et environnemental. Trois niveaux sur lesquels il s'agit de mesurer les avantages et les dangers potentiels que peut représenter la 5G et l'ensemble des changements qu'elle est susceptible d'engendrer. En matière de santé, l'innocuité de l'exposition n'a jamais été démontrée. S'il est difficile de prouver quelque chose qui n'existe pas, il faut reconnaître aussi que certaines conséquences peuvent mettre du temps à apparaître. Vous savez toutes et tous qu'il a fallu des dizaines d'années avant que la preuve du lien de cause à effet entre la cigarette et le cancer soit définitivement apportée. De même pour l'amiante. Cette éventualité doit nous inviter à la prudence. C'est ce qui pousse de nombreux médecins et scientifiques à exiger le respect du principe de précaution. Les mêmes craintes avaient déjà été exprimées à l'arrivée des précédentes générations d'ondes.



Dans le cas de la 5G, on utilise un autre type de fréquence d'ondes. On repart donc d'une page quasi blanche. En matière de développement économique, la réelle valeur ajoutée de cette technologie doit être prouvée. Si la 5G peut présenter un intérêt certain pour l'activité d'entreprises spécialisées ou dans des domaines de pointe tels que la chirurgie à distance, elle peut également engendrer un tas de changements dont on est en droit de se demander s'ils vont apporter quelque chose de souhaitable et de positif à notre société. Être en capacité d'opérer un patient d'une maladie rare à distance est une chose, offrir à tout le monde la possibilité de télécharger un film en 30 secondes ou de contrôler son grille-pain à distance en est une autre. Et l'intérêt de ces nouvelles possibilités doit être mis en balance avec le troisième niveau, à savoir la dimension environnementale. Car ici, pas de doute possible, cette technologie, en décuplant la quantité d'objets connectés du quotidien, d'antennes, de satellites, et de données échangées, va encore augmenter l'impact des pays développés et connectés sur le réchauffement climatique. Or, l'industrie des technologies de l'information et de la communication, la production de l'électronique grand public et la consommation des médias qui y est associée représentent déjà aujourd'hui entre 2,5% et 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Qu'en sera-t-il demain ?

Par ailleurs, la production de ces appareils, qui nécessite l'exploitation de ressources minières et fossiles, et l'usage déraisonnable que nous en faisons, sont la source de dommages sanitaires et environnementaux déjà bien visibles. Sauf qu'elle ne nous saute pas aux yeux car elle a lieu ailleurs, dans les usines du monde, en Afrique et en Asie essentiellement. Contrairement à ce que d'aucuns pensent, le monde virtuel n'est pas immatériel. Son impact est bien réel. Bref, je n'ai pas la prétention, et mes collègues du Collège non plus, d'apporter des réponses à toutes ces questions et, d'ailleurs, ce n'est pas à notre niveau que les décisions se prendront. Car comme vous le savez c'est Bruxelles Environnement qui accorde les autorisations et les permis en matière d'antennes, et c'est donc au niveau Régional que ce débat doit se tenir. Du côté de la Région bruxelloise, le Ministre de l'Environnement Alain Maron a récemment affirmé être favorable à un débat public sur l'arrivée de la 5G. Il est soutenu dans cette démarche par plusieurs partis de l'opposition également, dont le cdH et le MR, qui ont déjà exprimé des demandes en ce sens.

Nous attendons donc maintenant que ce débat s'organise... Un débat qui devra être public, démocratique et transparent. Un débat qui devra être objectif et compréhensible pour les citoyens et mettre en lumière les risques réels pour la santé humaine et animale ainsi que l'ampleur des conséquences que cette technologie aura sur notre environnement et sur notre mode de vie. Le Collège, comme vous le dites, a des moyens assez limités pour s'opposer à l'installation d'antennes qui serait rendue possible par la Région. On ne pourrait, par ailleurs, concevoir que chaque commune bruxelloise adopte une position différente en la matière. Déjà qu'on observe déjà actuellement des différences régionales en matière de normes d'émission et de positionnement vis-à-vis de la 5G. Le Collège plaide donc actuellement pour que le débat ait lieu au niveau régional et que la Région adopte, sur cette base, une position



commune et éclairée. Ceci nous paraît primordial avant de nous prononcer à l'échelon communal.